

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

## Annexe de "La Vie Annaysienne"

### Présents :

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle – DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle – FROISSART Pascal – BEAUCOURT Astrid – HONORE Béatrice – HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine – DRUELLE Claude – PRIEM Sonia – LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – ECALLET Michèle – TAILLEZ Louissette – CAMPEL Pascal – CORTES Arlette – SEWERYN Philippe

### Excusés :

MM. GAPENNE Marcel (Pouvoir à Mme DEMEYERE Martine) – DERISBOURG Alexandre (Pouvoir à M. DRUELLE Claude) – DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à M. ROBIDET Didier) – DELATTRE Adélaïde (Pouvoir à M. DANCOISNE Albert) – KUSNIREK David (Pouvoir à M. CAMPEL Pascal) – BIDAULT Bernard (Pouvoir à Mme CORTES Arlette)



### Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La première consultation des communes de la CALL en terme de construction de logements avait initialement estimé un besoin de 10 000 logements. Suite à l'adoption de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les services de l'Etat ont demandé un travail de priorisation qui a amené ce nombre à 4500 logements avec une clause de revoyure susceptible de porter le nombre à 7078 logements d'ici 2027.

Concernant Annay, 202 nouvelles constructions sont prévues comprenant le Bois des Mottes, la salle de sport et l'écoquartier qui la jouxtera. Les constructions prévues à l'Idéal sont liées à une opération de démolition/reconstruction.

*M. le Maire informe l'assemblée qu'une clause de revoyure est prévue avec M. le Préfet en 2025. M. LABALETTE demande si les Conseils Municipaux seront sollicités pour donner leur avis sur cette clause de revoyure qui pourrait engendrer une modification des prévisions de logements. M. le Maire l'informe qu'il l'ignore à l'heure actuelle mais pense que oui.*

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet de Programme Local de l'Habitat de la CALL et autorise M. le Maire à transmettre un avis favorable au Président de la CALL.

### Convention avec le Centre de gestion la fonction publique territoriale du 62 dans le cadre de la mise en place de la médiation préalable obligatoire

L'Assemblée valide, à l'unanimité, la mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire, selon les modalités proposées par le CDG du Pas de Calais, seul habilité à intervenir dans ce cadre et telle que prévue par le Code de Justice Administrative. *En réponse à M. CAMPEL qui pose la question de son financement, Mme Honoré précise que la commune est couverte par la cotisation additionnelle et que la mission de médiation préalable sera financée par ce biais.*



### Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 62 dans le cadre de l'adhésion de la commune au dispositif de signalement des actes de violence

Le Conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. *A la demande de M. CAMPEL, Mme HONORE précise que la commune adhère au lot 1, « plateforme de recueil des signalements » et pas au lot 2 qui prévoit aussi le traitement par le prestataire Allodiscrim (plus adapté aux grosses collectivités et trop onéreux).*

## Location des terrains communaux



L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2022 et approuve le prix des locations de terrains pour l'année 2022 comme suit :

- 1,30 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 16,51 € l'are pour les parcelles bâties



## Banquet des Aînés – Recrutement du personnel de service

Le Conseil entérine la modification des effectifs du personnel de service eu égard au nombre d'inscrits au banquet des aînés, ceci annulant la délibération du 30 juin 2022 (10 agents au lieu de 11 initialement prévus).

*Pour répondre au questionnement de M. SEWERYN, Mme DUPAYAGE explique que le nombre d'aînés sur la commune ne permet pas d'inviter comme cela se faisait il y a quelques années les personnes à partir de 67 ans, c'était une erreur matérielle lors du dernier conseil. Les aînés de 70 ans et plus sont ciblés par ce repas et les activités dédiées aux séniors. Elle informe également qu'une réflexion s'ouvre sur les attentes de ceux-ci dont les plus anciens sont attachés aux animations de type banquet et les plus jeunes d'entre eux vraisemblablement à la formule « repas au restaurant », comme cela a été initié durant la pandémie.*

## Règlement intérieur du cimetière communal et fixation des tarifs des concessions



L'Assemblée adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du cimetière communal ainsi que les nouveaux tarifs. Le travail de réaménagement entamé il y a quelques temps comprend : la reprise des concessions, l'investissement dans un ossuaire, la pose d'un portail automatique, la création d'un espace dédié pour des cavurnes et l'installation d'un nouveau colombarium :

Terrain de 2 mètres carrés (achat ou renouvellement) : 50 ans - 200€

Case au colombarium (achat ou renouvellement) : 15 ans - 800€, 30 ans - 950€, 50 ans - 1200€

Cavurne : 30 ans - 650€, 50 ans - 900€



## Prise en charge des frais liés à la cérémonie de remise d'une médaille de chevalier dans l'ordre national du mérite

Le Conseil valide, à la majorité, la prise en charge des frais de cérémonie pour la remise des insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite à Mme Moren ainsi que la médaille qui lui sera remise.

*M. CAMPEL demande sur quel plafond de dépenses le conseil s'engage. M. le Maire lui répond qu'à ce stade, il ne dispose pas encore du nombre de personnes présentes mais assure que cette cérémonie sera organisée dans la droite ligne de ce qui se fait habituellement. M. SEWERYN fait remarquer que cette médaille est à charge de la récipiendaire normalement. M. le Maire répond que c'est une proposition du groupe majoritaire. Pour : 20 (Mme MOREN ne prend pas part au vote) Abstention : 6*

## Subvention communale au CCAS



L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre de 30 000€ au CCAS, conformément au budget primitif approuvé en séance le 5 avril 2022.

*Mme TAILLEZ s'étonne du versement de cette subvention alors qu'un leg de 197 000€ a été effectué au CCAS et qu'une cession de terrain est prévue pour la construction de la salle de sport. M. le Maire l'informe que ce leg ne doit pas servir pour l'équilibre des finances du CCAS. De plus, il n'est pas encore arrivé sur les comptes.*



## Cession d'un bien communal

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession d'un bien communal sis à Annay au prix fixé par le service de France Domaines, les frais inhérents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

*M. le Maire informe l'assemblée que conformément au souhait du Conseil, la promotion des terrains à vendre par la commune a été faite sur la Vie Annaysienne et que d'autres cessions suivront. Mme CORTES demande si la prescription de démolition du bâti sera inscrite quelque part. M. le Maire informe qu'il demandera au notaire de la faire figurer sur l'acte de vente et qu'il en a pour l'instant l'engagement moral de l'acquéreur.*

## Motion de soutien aux communes minières

Par le vote d'une motion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un débat national sur le Code Minier afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.



## Motion contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny

Le groupe SUEZ ambitionne de créer une installation de déchets dangereux sur la commune d'Hersin-Coupigny. Une concertation préalable sur ce projet est ouverte au public (les documents sont consultables en mairie auprès du service urbanisme). Le projet consiste en une unité de stockage de déchets dangereux ultimes sur un terrain d'une emprise totale de 22 hectares dont 11 dédiés au stockage. Sa capacité de stockage annuelle sera de 2,3 millions de m<sup>3</sup>.

L'assemblée, constatant les difficultés des services de l'Etat dans le contrôle des installations classées (eu égard à la situation de la gare d'eau) mais aussi considérant qu'il est de la responsabilité des élus de protéger la population et les générations à venir face aux risques d'épandages des effluents ou de ruissellements des liquides, a voté, à l'unanimité, une motion s'opposant avec force à ce projet.

## Divers

### Gare d'Eau

*M. LABALETTE questionne sur la situation de la Gare d'Eau.*

*M. le Maire informe qu'en date du 15 septembre, le Préfet a pris, à l'encontre des liquidateurs judiciaires de LRMA et de BTD des arrêtés d'astreintes administratives d'un montant journalier de 300 € jusqu'à satisfaction des arrêtés préfectoraux complémentaires du 4 novembre 2021 repris dans les arrêtés préfectoraux de mise en demeure du 22 février 2022 (absence de proposition de tiers expert soumis à l'approbation de l'inspection de l'environnement – aucune étude relative aux impacts potentiels du site sur le sol et/ou le sous-sol).*

*Il informe par ailleurs que les deux incendies sur le site Jacquemart-Behal ont donné lieu à des réquisitions de moyens matériels et humains de l'entreprise MEN dont les dépenses sont inscrites au budget communal. M. le Sous-Préfet a annoncé au maire son soutien afin que la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) soit chargée de récupérer le montant financier en découlant auprès du liquidateur judiciaire et a adressé un courrier à ce dernier pour ce faire.*

*En outre, il informe que l'entreprise LMR sise à l'entrée de la Gare d'Eau sur le territoire de Pont à Vendin a fait l'objet d'un arrêté d'abrogation de mise en demeure en date du 15 juin 2022, ce qui a eu pour effet de faire fermer le site jusqu'au 20 juillet. Une inspection des services de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a validé la levée des contraintes par un nouvel arrêté préfectoral. Des vérifications sont en cours sur le respect des règles d'urbanisme.*

*Enfin, il informe qu'une plainte au pénal a été déposée par les 3 communes limitrophes du site (Annay, Estevelles et Pont à Vendin) et par l'agglomération de Lens Liévin.*

*Contrairement à ce qu'affirme M. LABALETTE, M. le Maire remarque que la mobilisation médiatique sur ce dossier ne faiblit pas, les journaux faisant des bilans réguliers sur les nouveaux événements ou éventuelles avancées sur les démarches effectuées.*

### Bourse aux livres

*Mme CORTES demande si un bilan a été fait sur la bourse aux livres qui vient d'être organisée récemment devant la bibliothèque. M. le Maire lui répond que 293 livres ont trouvé preneurs et que cette journée a connu un engouement certain de la part de la population annaysienne.*

Les élus de notre groupe vous annoncent le démarrage des travaux de la salle de sport en décembre.

D'une conception remarquable sur les nouveaux matériaux, sur la géothermie et le photovoltaïque pour développer les économies d'énergie, elle offrira de bonnes conditions d'accueil aux sportifs d'Annay, aux écoliers, aux clubs amis. Elle intègre un projet de mixité avec les sportifs porteurs de handicap. C'est un équipement attendu qui, avec soutiens des institutions reste dans les capacités financières de la commune !

Dans ce secteur, l'aménageur de l'écoquartier fournira la voirie d'accès et le constructeur « Ages&Vie » déploiera son programme pour la réalisation d'habitat partagé qui accueillera 16 personnes et l'encadrement 24h/24 dans deux maisons distinctes.

Cela complète les programmes d'aménagement que nous avons patiemment construit depuis 2014. Raisonnablement, avec la retenue qui convient pour accompagner l'évolution de notre commune et sans oublier le quotidien, nous voyons la concrétisation de projets qui amélioreront la vie des annaysiennes et des annaysiens.

La semaine bleue, à l'attention des aînés a connu un très vif succès ; malgré les circonstances, elle était attendue et les différents moments ont marqué des retrouvailles sociales qui manquaient à tous. Ces reprises d'activités sont toutes appréciées et nous saluons celle de l'association AYAMA qui exprime sa satisfaction au retour de ses sportifs amateurs ;

Tout cela reprend pour combattre la morosité d'une situation économique désastreuse et angoissante. Il y a sur ce thème besoin d'une réaction vive d'un encouragement par des mesures fortes sur l'augmentation des salaires, les retraites avec parallèlement des mesures sur le blocages des prix, parce que rien ne les justifie si ce n'est une forme spéculative pour enrichir ceux qui le sont déjà.

Les élus du groupe participent à toutes ces actions qui naissent pour infléchir la politique actuelle. Nous vous invitons à nous y rejoindre ; plus nous serons nombreux, meilleur sera notre impact auprès des décideurs nationaux.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

## Groupe de l'Union Annaysienne

### BREVES du CONSEIL MUNICIPAL

Stockage déchets dangereux : une motion concernant le rejet de l'installation d'un stockage à Hersin-Coupigny a été votée à l'unanimité. Une multinationale espérant stocker 100 000 tonnes de déchets par an pendant 20 à 25 ans. Ce type de problème devient récurrent dans les hauts de France, à l'instar des antennes téléphoniques et des éoliennes. Cette motion nous a permis d'essayer de faire le point avec monsieur le Maire sur la Zone polluée, le long de la D164. Le dossier serait dans les mains de la Préfecture et d'avocats spécialisés pour qu'au final les responsables de cette situation puissent être poursuivis à titre individuel. Pour le délai amenant cette action judiciaire impossible de le connaître pour le moment.

Fêtes et cérémonies : Une proposition d'acquisition d'insigne de chevalier dans l'ordre national du mérite et d'une participation aux frais financiers de la cérémonie par la mairie, était à l'ordre du jour. Pour nous, précédemment le coût d'acquisition de décoration était à la charge de la société proposante ou du récipiendaire. Concernant les frais inhérents à ce genre de cérémonie nous aurions aimé voir dans la délibération un plafond de dépenses. Abstention.

Concessions funéraires : un nouveau tarif entre en vigueur. Une légère augmentation est intervenue depuis la dernière délibération datant du 08 avril 2011. Unanimité.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

**Groupe Rassemblement pour l'Avenir**